

VOTRE SECURITE ... CHEZ VOUS OU AILLEURS BIENTOT LES VACANCES

En France, un cambriolage se produit toutes les 90 secondes. Il faut reconnaître que les auteurs de ces actions agissent bien souvent en petits groupes, par zones ou villages. Ils ne restent jamais très longtemps dans un « village » sachant que les services de police vont intensifier les patrouilles et actions de contrôle. Agissant ainsi par effet de surprise les rapines sont souvent fructueuses.

Voici un rappel de précautions que vous connaissez mais n'appliquez pas systématiquement.

Il y a deux moyens qui sont la base de la sécurité en zone d'habitation :

- **les mesures individuelles**
- **les mesures collectives**

N'oubliez pas que notre sécurité n'est que le reflet de notre bon sens et notre logique.

Nous vous avons présenté une solution complémentaire antérieurement, qui a fait ses preuves dans de nombreux villages ou agglomérations : Voisins Vigilants.

Ce dispositif est la réponse la plus efficace face à cette délinquance intolérable. Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages de -40% par an. Vous aussi, retrouvez la sérénité et réduisez efficacement la délinquance de votre quartier.

PARMI LES MOYENS INDIVIDUELS :

Prévention: Les moyens de communications :

- **Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles** ; vous pouvez également les mémoriser dans votre téléphone.
- **Gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider** en cas de difficulté et actualisé votre liste périodiquement.

Les équipements : sécurité physique et électronique

La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection physique de votre domicile.

- ✓ Equipez votre porte de systèmes de fermeture fiables.
- ✓ Installez des équipements électroniques adaptés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur et extérieur, alarmes ou protection électronique...)

utilisez votre simple raisonnement et logique car il n'existe pas de sécurité 100%.

Evident ... mais pas toujours fait :

- **Ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs** etc. confiez-les à une personne de confiance
- Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage etc.
- En été ne laissez pas vos fenêtres ouvertes (évident mais pas toujours effectif)

Souvenez-vous que.....l'absence de renseignements handicape les malfaiteurs :

- **Pensez à noter les anomalies et toujours utiliser votre « bon sens »** (signes sur les piliers, boîte à lettres etc.) Ils sont pour les malfaiteurs un code (maison vide, pas occupée durant la journée etc.)
- **N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés**
- **Essayez de ne pas laisser votre véhicule trop visible surtout si de grande marque**
- **Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte bancaire, sac à main, clés de voiture** (Attention, les piles de linge sont les cachettes les plus connues !.....)
- **Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.**
- **Ne laissez pas votre « super voiture » visible dans l'allée**(home et car jacking)
- **Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches.** Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.
- **Faites une évaluation par un expert en assurances si vous avez des objets précieux ...**

En cas d'absence durable :

- ✓ **Avisez vos voisins et les services de police locaux**
- ✓ **Faites suivre votre courrier** ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- ✓ **Votre domicile doit paraître habité**, demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...
- ✓ **Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique.** Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- ✓ **Dans le cadre des opérations «Tranquillité vacances»** organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au service de police locaux ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.
- ✓ **Se prémunir contre le vol à la fausse qualité**
Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.
- ✓ Les « services de livraison » et/ou les « démarcheurs » n'ont pas à pénétrer dans votre domicile
- ✓ **Soyez vigilants** lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous.
En cas de doute : effectuez un contre-appel mais utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession. Ceux-ci figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.....
- ✓ **Si vous faites entrer une personne chez vous : accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.**
- ✓ **Ne vous laissez pas abuser en signant un document** dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. (Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.)

Bien sur ! Elémentaire !

Un système résidentiel de protection

Il y a **les équipements proposés par les diverses sociétés privées** qui vous sollicitent régulièrement en proposant des contrats voir des interventions.

Recommandation : L'installation doit être simple et répondre à une simple logique répondant à votre vie au quotidien.

Sachez que : Les interventions proposées demandent du temps, souvent largement exploité par les malfaiteurs et doit **légalement** se limiter à votre porte ou à votre grille.

Pensez : en cas de **dégradations importantes** à faire sécuriser vos installations

Dans tous les cas : Pensez à signaler au service de police locale ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Les moyens collectifs :

« En tant que représentant de l'État, le maire est à la fois officier de police judiciaire (réception des plaintes et des dénonciations, enquêtes préliminaires) et officier d'état civil (mariages, naissances et décès). »

Prévenir les services de policeévident mais

Certains se plaignent de ne pouvoir joindre les services de police

Ce qui est une réaction normale sous le coup d'une vive émotion mais bien souvent le numéro de contact utilisé n'est pas correct.

Connaître les numéros d'urgence

POLICE SECOURS : 17

Les numéros d'appel d'urgence **permettent de** joindre gratuitement les secours 24h/24.

Pensez à préciser ces 3 points :

- **Qui je suis ?** Vous êtes victime, témoin,... Et donner un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable
 - **Où je suis ?** Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.
 - **Pourquoi j'appelle ?** Précisez les motifs de votre appel.
- **Pensez à décrire les agresseurs, noter les numéros de plaque**, indiquer la direction de fuite, etc.

Enfin écoutez attentivement les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours :

- en cas de violences
- en cas d'agression
- en cas de vol à l'arraché
- en cas de cambriolage ... etc.

Votre appel sera traité par le centre police secours qui enverra immédiatement sur place l'équipe de policiers la plus proche et la mieux adaptée à la situation.

Veillez prendre en considération que ces services ne sont pas toujours à proximité ou à votre porte. En raison de l'étendu de leur territoire et des effectifs mis à disposition, ils ont besoin de temps mais feront le maximum pour vous aider et répondre.

SAPEURS POMPIERS : 18

Les sapeurs-pompiers peuvent être appelés **pour signaler une situation de péril ou un accident** concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

- en cas d'**incendie**
- en cas de **fuite de gaz**
- en cas de risque d'**effondrement**
- en cas d'**ensevelissement**
- en cas de **brûlure**
- en cas d'**électrocution**
- en cas d'**accident de la route** etc.....

NUMERO D'APPEL D'URGENCE EUROPEEN : 112

Lors de vos voyages ou déplacement en Europe :

Un accident peut survenir n'importe quand et n'importe où, même lorsque vous visitez un pays de l'Union européenne. **Si vous êtes impliqué dans un accident** ou que vous en êtes **témoin** ou si vous remarquez un **incendie** ou apercevez un **cambriolage**, vous pouvez appeler le 112 (joignable à partir d'un téléphone fixe, portable ou d'une cabine téléphonique).

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen unique, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne. **Ce numéro ne remplace pas les numéros d'urgence nationaux existants**. Ce numéro existe également dans certains pays en dehors de l'UE (comme la Suisse et l'Afrique du Sud) et il est disponible dans le monde entier sur les réseaux mobiles de GSM.

A savoir : Ne raccrochez pas si vous composez un numéro d'urgence par erreur! Expliquez à l'opérateur que tout va bien. Dans le cas contraire, il se peut qu'une aide d'urgence doive être envoyée pour s'assurer qu'il n'y a aucun problème.

Une solution : Voisins vigilants

Le dispositif « participation citoyenne » également appelé « voisins vigilants » a été instauré par le ministère de l'intérieur. Ce dispositif repose sur un partenariat associant des citoyens volontaires pour devenir des correspondants locaux des services d'enquête, et concrétisé par la signature d'un protocole.

A noter que : Les « voisins vigilants » ne sauraient en aucun cas être investis de prérogatives de puissance publique.

Des centaines de communes soutiennent l'action des Voisins Vigilants en finançant cette signalétique et en devenant Mairie Vigilante.

1/ Vous pourrez, grâce à la **plateforme de communication sécurisée** partager vos dates de départ en vacances, publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins,... Vous allez créer un cadre de vie agréable où le partage, l'entraide et la solidarité sont les valeurs essentielles qui rassemblent le voisinage.

2/ Suite à votre inscription, **vous aurez accès à la boutique en ligne « Voisins Vigilants »** qui met à votre disposition autocollants et panneaux dissuasifs pour faire fuir d'éventuels cambrioleurs.

3 /Informez et soyez informé de tout événement suspect

Restez connecté à la vie de votre quartier avec un simple téléphone portable ! Pas besoin d'être expert en nouvelles technologies, le système d'alertes Voisins Vigilants a été conçu pour être accessible à tous. Performant et innovant, il informe instantanément chaque Voisin Vigilant dès qu'un danger potentiel est signalé par un voisin ou par la police municipale.

Bien des mesures proposées peuvent paraître « évidentes ou redondantes pour certains » cependant elles sont une riposte partielle après l'étude des statistiques des principaux faits et des constatations courantes dans ce domaine.

Si vous avez des questions précises vous pouvez nous les soumettre afin d'obtenir de l'aide....

Philippe Pavillon – Sécurité des personnes, des biens et des informations